

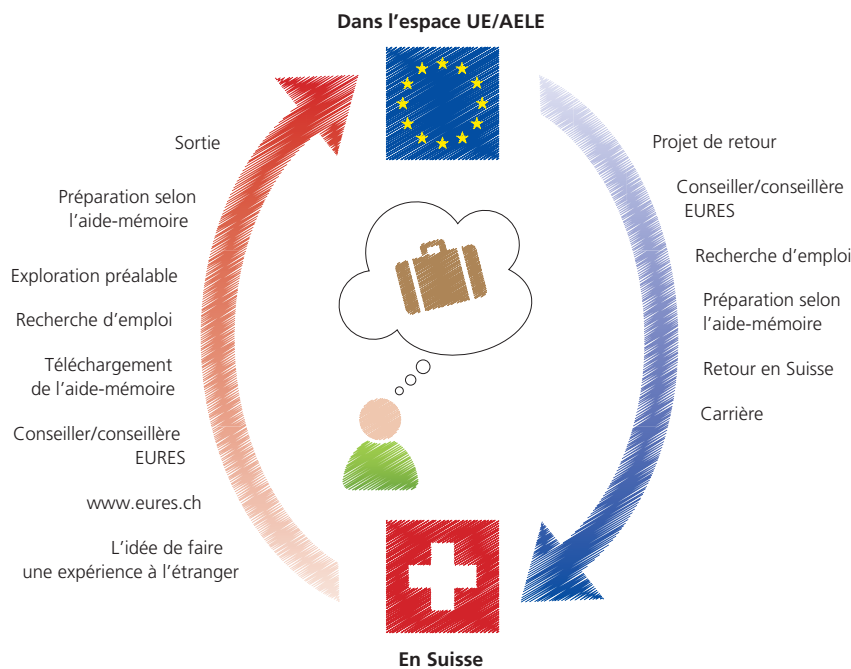
Aide-mémoire d'EURES Suisse

Vos notes

Planifiez votre séjour professionnel dans un pays de l'UE/AELE

EURES Suisse soutient les personnes actives professionnellement en Suisse qui recherchent un emploi adéquat dans l'UE/AELE en leur fournissant des conseils et des adresses importantes ainsi que des recommandations pratiques sur leur séjour.

Commencez assez tôt l'organisation et la planification, idéalement 1 année à l'avance, mais au moins 4 mois avant votre départ. L'aide-mémoire d'EURES vous aidera à garder une vue d'ensemble.



Préparation

Recherche d'emploi et sélection des pays de destination possibles

- Commencez votre recherche d'emploi depuis la Suisse, EURES Suisse vous soutient avec compétence, efficacité et de manière personnalisée.
- Mettez à jour et complétez votre dossier de candidature en respectant les us et coutumes du pays de destination. Traduisez tous les documents dans la langue du pays visé:
 - lettre de candidature par rapport au poste offert
 - curriculum vitae (CV)
 - diplômes
 - références des employeurs précédents
- Informez-vous sur le coût de la vie, les salaires usuels dans la branche, les déductions salariales et les allocations ainsi que sur les impôts pour les étrangers.
- Vérifiez si votre diplôme est reconnu dans le pays de destination.
- Si vous souhaitez suivre une formation continue dans l'UE/AELE: assurez-vous que le diplôme visé est également reconnu en Suisse.

Avant le retour en Suisse

Vos notes

- Contactez EURES Suisse: www.eures.ch – info@eures.ch.
- Procurez-vous les certificats ou attestations de travail de votre ou vos employeur(s) dans l'UE/AELE et mettez à jour votre dossier de candidature.
- Recherchez sérieusement un emploi; les plates-formes suivantes vous seront utiles:
 - www.job-room.ch
 - www.espace-emploi.ch
 - www.swissemigration.ch > *Retour en Suisse* > *Recherche de travail en Suisse*
- Au cas où vous avez perdu votre emploi: demandez une indemnité de chômage dans le pays UE/AELE de résidence.
- Recherchez un futur logement dans le canton et la commune de votre choix.
- Annoncez votre nouvelle adresse suisse:
 - aux autorités du pays UE/AELE de résidence
 - au consulat / à l'ambassade suisse où vous vous êtes inscrit-e
 - à la poste, aux assurances, etc.
- Au cas où vous avez des obligations militaires: informez dans les 2 semaines le chef de section de votre nouveau lieu de résidence suisse.
- Remplissez le formulaire de demande «18.44 Traitement en douane des effets de déménagement» et tenez-le à disposition à la douane:
www.ezv.admin.ch > *Infos pour particuliers* > *Déménagement, études, domicile de vacances, mariage et héritage* > *Importation en Suisse* > *Effets de déménagement*

Après le retour en Suisse

- Annoncez-vous dans les 2 semaines à partir de l'arrivée auprès de votre commune de résidence suisse.
- Réactivez votre assurance-maladie qui a été suspendue ou assurez-vous dans les 3 mois auprès d'une caisse-maladie de votre choix.
- Echangez votre permis de conduire du pays de l'UE/AELE dans les 12 mois contre votre permis suisse.
- Savourez ce qui vous est familier, étonnez-vous de ce qui ne vous est plus familier, intégrez les expériences que vous venez de vivre dans votre quotidien.